

VILLE
DE
TOURNON-SUR-RHÔNE
Ardèche



PROCES - VERBAL N° 26

DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

==oOo==

MERCREDI 27 AVRIL 2011

19 HEURES

Le vingt-sept avril deux mille onze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 2 mars 2011 s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire – M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M. MESTRE – Adjoints – MM. B FAURE, DIABI, DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, Mmes MALSERT, PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY.

Ont voté par procuration : Mme BANCEL, Adjoint – Mmes CHANTEPY, JACOUTON, MEYSENQ, M. LEBLAN.

Excusés : Mmes EIDUKEVICIUS, M. BENOIT.

Le Conseil Municipal désigne M. DIABI, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2011 est approuvé.

._._._._.

ORDRE DU JOUR

- M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :
- Projet de réalisation de logements Avenue Maréchal Foch.
Accord du Conseil Municipal.

._._._._.

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :
« ... Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

M. Laurent BARRUYER est élu en qualité de président de séance.

M. MESTRE présente le compte administratif 2010 du budget principal qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 161 209,98	2 078 570,92	11 381,64		
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 570 000,00	4 499 038,74	0,00	0,00	71 257,42
65	Autres charges de gestion courante	1 698 880,00	1 674 915,91	0,00	0,00	70 961,26
	Total des dépenses de gestion courante	8 430 089,98	8 252 525,57	11 381,64	0,00	23 964,09
66	Charges financières	659 000,00	629 473,80	0,00	0,00	166 182,77
67	Charges exceptionnelles	44 000,00	9 075,92	849,16	0,00	29 526,20
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 133 089,98	8 891 075,29	12 230,80	0,00	34 074,92
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 392 263,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	345 000,00	348 005,09			-3 005,09
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 737 263,00	348 005,09			-3 005,09
TOTAL		10 870 352,98	9 239 080,38	12 230,80	0,00	226 778,80

Pour information D 002 déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3)	0,00			
--	--	-----	------	--	--	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	63 000,00	35 858,18	0,00	0,00	27 141,82
70	Produits des services, du domaine et ventes...	480 300,00	471 493,19	0,00	0,00	8 806,81
73	Impôts et taxes	6 141 960,00	6 215 529,98	0,00	0,00	-73 569,98
74	Dotations et participations	2 978 784,73	2 960 518,10	35 308,63	0,00	-17 042,00
75	Autres produits de gestion courante	513 400,00	500 958,48	0,00	0,00	12 441,52
	Total des recettes de gestion courante	10 177 444,73	10 184 357,93	35 308,63	0,00	-42 221,83
76	Produits financiers	0,00	1,56	0,00	0,00	-1,56
77	Produits exceptionnels	20 000,00	26 872,24	0,00	0,00	-6 872,24
	Total des recettes réelles de fonctionnement	10 197 444,73	10 211 231,73	35 308,63	0,00	-49 095,63
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	318 500,00	313 062,14			5 437,86
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	318 500,00	313 062,14			5 437,86
TOTAL		10 515 944,73	10 524 293,87	35 308,63	0,00	-43 657,77

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3)	354 408,25			
---	--	-----	------------	--	--	--

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions non-budgétaires

(2) DF 023 - RI 021 ; DM 040 - RF 042 , RI 040 - DF 042 , DM 041 - RI 041 , DF 043 - RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (indiquer le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (translocation, ZAC) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens répos en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	151 317,60	97 079,55	47 962,16	6 275,89
204	Subventions d'équipement versées	53 000,00	52 911,80	0,00	88,20
21	Immobilisations corporelles	253 030,00	145 282,61	78 272,22	29 475,17
23	Immobilisations en cours	190 950,00	142 372,88	34 903,03	13 674,09
	Total des opérations d'équipement	3 932 752,81	2 639 840,07	435 149,67	400 897,27
	Total des dépenses d'équipement	4 581 050,41	3 077 486,91	596 287,08	450 410,62
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 500,00	1 248 289,10		2 210,90
	Total des dépenses financières	1 250 500,00	1 248 289,10	0,00	2 210,90
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 831 550,41	4 325 776,01	596 287,08	452 621,52
040	Opé d'ordre de transfert entre sections (2)	318 500,00	313 062,14		5 437,86
041	Opérations patrimoniales (2)	67 450,00	67 053,25		396,75
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	385 950,00	380 115,39		5 834,61
	TOTAL	6 217 500,41	4 705 891,40	596 287,08	458 456,13
	Pour information				
	D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3) 1 908 099,42			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 756 643,32	983 211,29	952 888,29	-179 456,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 750 000,00	1 750 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 506 643,32	2 733 211,29	952 888,29	-179 456,26
10	Dot fonds divers et réserves	243 000,00	189 856,00	0,00	53 144,00
1068	Excédents de fonct capitalisés (8)	1 410 243,51	1 410 243,51	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	0,00	-500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	550,00	0,00	-550,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 161 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 814 243,51	1 601 149,51	0,00	52 094,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 320 886,83	4 334 360,80	952 888,29	-127 362,26
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 392 263,00			
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	345 000,00	348 005,09		-3 005,09
041	Opérations patrimoniales (2)	67 450,00	67 053,25		396,75
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 804 713,00	415 058,34		-2 608,34
	TOTAL	8 125 599,83	4 749 419,14	952 888,29	-129 970,60
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(3) 0,00			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions norm budgétaires.

(2) DF 021 - RI 021, DI040 RI042, RI040-DF042, DI041-RI041, DF043-RF043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (masquer le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retranchées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice ultérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Durant la présentation du compte administratif, arrivée de Mme EIDUKEVICIUS et de M. BENOIT, ce qui porte le nombre de présents à 24 et le nombre de votants à 29 dont 5 procurations.

M. BARRUYER met au vote le compte administratif 2010 du budget principal qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

M. J FAURE indique que l'opposition s'est abstenue car ce budget n'est pas le sien. Il note que la part d'autofinancement brut est importante : 16 % du budget, cela est un bon résultat.

_ ° _ ° _ ° _

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET EAU)

M. MESTRE présente le compte administratif 2010 du budget eau qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charg. Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	585 904,97	462 875,71	8 729,95	0,00	114 299,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	302 900,00	273 691,68	1 500,00	0,00	27 708,32
65	Autres charges de gestion courante	768 000,00	751 880,38	0,00	0,00	16 119,62
Total des dépenses de gestion courante		1 656 804,97	1 488 447,77	10 229,95	0,00	158 127,25
66	Charges financières	113 000,00	95 417,49	0,00	0,00	17 582,51
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	7 752,41	0,00	0,00	247,59
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 777 804,97	1 591 617,67	10 229,95	0,00	175 957,35

023	Virement à la section d'investissement (4)	345 500,00				
042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	160 000,00	158 451,09			1 548,91
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		505 500,00	158 451,09			1 548,91

TOTAL		2 283 304,97	1 750 068,76	10 229,95	0,00	177 506,26
--------------	--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------

Pour information D002 déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				
---	--	-------------	--	--	--	--

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	751 200,00	756 696,82	0,00	0,00	-5 496,82
75	Autres produits de gestion courante	1 032 000,00	948 161,54	0,00	0,00	83 838,46
Total des recettes de gestion courante		1 783 200,00	1 704 858,36	0,00	0,00	78 341,64
77	Produits exceptionnels	0,00	279,32	0,00	0,00	-279,32
Total des recettes réelles d'exploitation		1 783 200,00	1 705 137,68	0,00	0,00	78 062,32

042	Opé d'ordre de transfert entre sections (4)	18 000,00	17 199,21			800,79
Total des recettes d'ordre d'exploitation		18 000,00	17 199,21			800,79

TOTAL		1 801 200,00	1 722 336,89	0,00	0,00	78 863,11
--------------	--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	------------------

Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		(3) 482 104,97				
--	--	-----------------------	--	--	--	--

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 , DI 040 = RE 042 , RI 040 = DE 042 , DI 041 = RI 041 , DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation mutuelle en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Total des opérations d'équipement	644 967,32	192 055,45	428 525,58	24 386,29
	Total des dépenses d'équipement	644 967,32	192 055,45	428 525,58	24 386,29
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000,00	78 636,38	0,00	11 363,62
	Total des dépenses financières	90 000,00	78 636,38	0,00	11 363,62
	Total des dépenses réelles d'investissement	734 967,32	270 691,83	428 525,58	35 749,91
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (4)</i>	18 000,00	17 199,21		800,79
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 000,00	17 199,21		800,79
TOTAL		752 967,32	287 891,04	428 525,58	36 550,70

Pour information					
D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3)	109 846,15			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	114 780,00	25 051,12	84 000,00	5 728,88
	Total des recettes d'équipement	114 780,00	25 051,12	84 000,00	5 728,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	242 533,47	234 945,47	38 000,00	-30 412,00
	Total des recettes financières	242 533,47	234 945,47	38 000,00	-30 412,00
	Total des recettes réelles d'investissement	357 313,47	259 996,59	122 000,00	-24 683,12
021	<i>Virement de la section d'exploitation (4)</i>	345 500,00			
040	<i>Opé d'ordre de transfert entre sections (4)</i>	160 000,00	158 451,09		1 548,91
	Total des recettes d'ordre d'investissement	505 500,00	158 451,09		1 548,91
TOTAL		862 813,47	418 447,68	122 000,00	-23 134,21

Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(3)	0,00			

M. J FAURE souhaite connaître le détail des subventions accordées aux associations pour un montant de 684 455 €.

M. BARRUYER indique que ce détail figure en pages 33-34 du compte administratif qui comprend la subvention pour Rhône Communication.

Mme VICTORY demande plusieurs précisions au sujet de la place du Grenier à Sel, des opérations patrimoniales et de la subvention pour la restauration de l'école du Quai.

M. le Maire apporte les réponses suivantes :

- Place du Grenier à Sel : les travaux correspondent aux derniers aménagements de cette place,
- Opérations patrimoniales : il s'agit de l'intégration des biens immobiliers acquis pour l'euro symbolique,
- Ecole du Quai : il s'agit du dernier versement des subventions suite aux travaux de 2008.

En réponse à M. BARAILLER au sujet de la somme restant à réaliser pour le skate park qui vient d'être inauguré, M. BARRUYER indique que le montant inscrit au budget correspond aux travaux qui seront payés en 2011.

M. le Maire indique que la somme de 105 000 € intègre aussi les travaux réalisés par les services.

M. BARRUYER met au vote le compte administratif 2010 du budget eau qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

_ ° _ ° _ ° _

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

M. MESTRE présente le compte administratif 2010 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	644 848,13	0,00	550 550,00	550 550,00	550 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	141 400,00	0,00	135 925,00	135 925,00	135 925,00
65	Autres charges de gestion courante	37 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00	25 500,00
	Total des dépenses de gestion des services	823 748,13	0,00	711 975,00	711 975,00	711 975,00
66	Charges financières	106 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 900,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	936 648,13	0,00	800 975,00	800 975,00	800 975,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	204 325,00	0,00	233 600,00	233 600,00	233 600,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	209 000,00	0,00	206 000,00	206 000,00	206 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	413 325,00	0,00	439 600,00	439 600,00	439 600,00
	TOTAL	1 349 973,13	0,00	1 240 575,00	1 240 575,00	1 240 575,00

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 240 575,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	856 800,00	0,00	725 000,00	725 000,00	725 000,00
74	Subventions d'exploitation	82 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	7 984,44	7 984,44	7 984,44
	Total des recettes de gestion des services	943 800,00	0,00	832 984,44	832 984,44	832 984,44
	Total des recettes réelles d'exploitation	943 800,00	0,00	832 984,44	832 984,44	832 984,44
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	98 000,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	98 000,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
	TOTAL	1 041 800,00	0,00	930 984,44	930 984,44	930 984,44

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 309 590,56

+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 1 240 575,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	341 600,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf I Modalités de vote

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(5) Ce chapitre n'existe pas en M 49

(6) DE 023 = RJ 021, DI 040 = RE 042, RI 040 = DE 042, DI 041 = RJ 041, DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(8) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(10) A servir uniquement en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(11) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(12) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(13) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
	Total des opérations d'équipement	235 692,47	62 339,36	539 614,00	539 614,00	601 953,36
	Total des dépenses d'équipement	235 692,47	62 339,36	539 614,00	539 614,00	601 953,36
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
	Total des dépenses financières	185 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	420 692,47	62 339,36	714 614,00	714 614,00	776 953,36
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)</i>	98 000,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	98 000,00		98 000,00	98 000,00	98 000,00
TOTAL		518 692,47	62 339,36	812 614,00	812 614,00	874 953,36

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	83 995,23
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 948,59

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget... (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	54 579,42	48 579,00	6 014,00	6 014,00	54 593,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	367 000,00	367 000,00	367 000,00
	Total des recettes d'équipement	54 579,42	48 579,00	373 014,00	373 014,00	421 593,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	7 200,00	0,00	0,00	7 200,00
106	Réserves (10)	0,00	0,00	90 555,59	90 555,59	90 555,59
	Total des recettes financières	7 000,00	7 200,00	90 555,59	90 555,59	97 755,59
	Total des recettes réelles d'investissement	61 579,42	55 779,00	463 569,59	463 569,59	519 348,59
021	<i>Virement de la section d'exploitation (6)</i>	204 325,00		233 600,00	233 600,00	233 600,00
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)</i>	209 000,00		206 000,00	206 000,00	206 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	413 325,00		439 600,00	439 600,00	439 600,00
TOTAL		474 904,42	55 779,00	903 169,59	903 169,59	958 948,59

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 948,59

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	341 600,00
--	-------------------

M. BARRUYER met au vote le compte administratif 2010 du budget assainissement qui est approuvé par 21 voix pour et 7 abstentions.

- ° - ° - ° -

4 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET PRINCIPAL)

5 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET EAU)

6 - AFFECTATION DES RESULTATS (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Les affectations des résultats des budgets principal, eau et assainissement sont approuvés par 22 voix pour et 7 abstentions.

DELIBERATION

38/2011

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2010

Nombre de membres en exercice 25
 Nombre de membres présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 25
 Votes 2 Pour 23

Gauche - Abstention

Date de la convocation : 19 AVR. 2011
 Séance du 27 AVR. 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif 2010 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		354 408,25 €
Opérations de l'exercice	9 251 311,18 €	10 559 602,50 €
Totaux	9 251 311,18 €	10 914 010,75 €
Résultat de clôture		1 662 699,57 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 908 099,42 €	4 749 419,14 €
4 705 891,40 €	4 749 419,14 €
6 613 990,82 €	
1 864 571,68 €	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 908 099,42 €	354 408,25 €
13 957 202,58 €	15 309 021,64 €
15 865 302,00 €	15 863 429,89 €
	201 872,11 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

1 864 571,68 €	
- €	
596 287,08 €	952 888,29 €

Restes à réaliser

Besoin de financement
 Excédent de financement
 des restes à réaliser

356 601,21 €	
1 507 970,47 €	
1 507 970,47 €	au compte 1068 Investissement
154 729,10 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Frédéric SAUSSET

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice au fonds de roulement et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

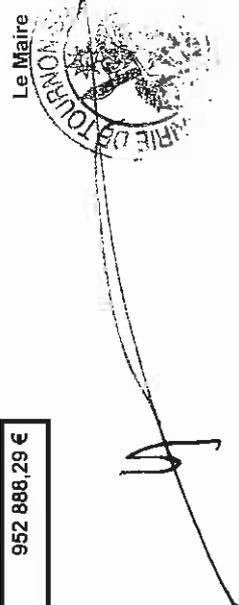
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations

M. SAUSSET, Maire - M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, M. LAJOIE, M. MESTRE, Adjoint - MM. B FAURE, DIABI, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALSERT, PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARALLER, Mme CROUZET, MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY

A voté par procuration : Mme BANCEL, Adjoint, - Mmes CHANTEPY, JACOUTON, MEYSENQ, M. LEBLAN

Le Maire


MAIRIE DE TOURNON
 19 AVR. 2011
 29 AVR. 2011
 M. SAUSSET, Maire - M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, M. LAJOIE, M. MESTRE, Adjoint - MM. B FAURE, DIABI, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALSERT, PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARALLER, Mme CROUZET, MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY

DELIBERATION

39/2011

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

2010

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés

25
 24
 25

Voies

Contre- Abstention
 POUR

Date de la convocation : 19 AVR. 2011
 Séance du 19 AVR. 2011 à 19 h 00

Dénomination
 Budget Eau Potable
 VILLE DE TOURNON SUR RHONE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		482 104,97 €	109 846,15 €		109 846,15 €	482 104,97 €
Opérations de l'exercice	1 760 298,71 €	1 722 336,89 €	287 891,04 €	418 447,68 €	2 048 189,75 €	2 140 784,57 €
Totaux	1 760 298,71 €	2 204 441,86 €	397 737,19 €	418 447,68 €	2 158 035,90 €	2 622 889,54 €
Résultat de clôture		444 143,15 €		20 710,49 €		464 853,64 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

20 710,49 €

Restes à réaliser HT

428 525,58 €

Besoin de financement
 Excédent de financement
 des restes à réaliser

306 525,58 €

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

285 815,09 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

285 815,09 € au compte 1068 Investissement

158 328,06 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement

3° Constate les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie de l'exercice ;
 débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

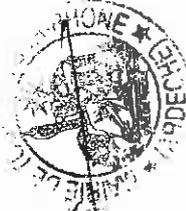
5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations

Adjoints - MM. B FAURE, DJABI, Mme EIDUKEVICIUS, MM DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALSERT, PARRIAUX, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY

A voté par procuration : Mme BANCEL, Adjoint. - Mmes CHANTEPY, JACOUTON, MEYSENQ, M. LEBLAN

Le Maire



(Signature)

Frédéric SAUSSET



REÇU A LA
 SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2011

Dénomination
Budget Service Assainissement
 VILLE DE TOURNON SUR RHONE

DELIBERATION
 40/2011

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrages exprimés
 Votes Pour

2010

Date de la convocation : 19 AVR. 2011
 Séance du à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Frédéric SAUSSET, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	308 173,13 €	
Opérations de l'exercice	919 209,04 €	1 011 182,06 €
Totaux	919 209,04 €	1 319 355,19 €
Résultat de clôture		400 146,15 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	43 788,05 €	
	334 444,07 €	206 660,79 €
	334 444,07 €	250 448,84 €
	83 995,23 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	- €	351 961,18 €
	1 253 653,11 €	1 217 842,85 €
	1 253 653,11 €	1 569 804,03 €
		316 150,92 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

83 995,23 €	- €
-------------	-----

Restes à réaliser HT

62 339,36 €	55 779,00 €
-------------	-------------

Besoin de financement
 Excédent de financement
 des restes à réaliser

6 560,36 €	
------------	--

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

90 555,59 €	
-------------	--

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

Frédéric SAUSSET

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie des débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations

Adjoints : M. SPAURE, D. DIABY, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALBERT, PARRIAUX, M. J. FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARRELLER, Mme CELOUZET

MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY.

A voté par procuration :

Mme BANCEL, Adjoint. - Mmes CHANTEPY, JACOUTON, MEYSENG, M. LEBLAN

24

Le Maire





LA
 SAUSSET
 M. SAUSSET, Maire - M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M. MESTRE,
 Ont signé au registre des délibérations
 Adjoints : M. SPAURE, D. DIABY, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALBERT, PARRIAUX, M. J. FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARRELLER, Mme CELOUZET
 MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY.
 29 AVR. 2011
 M. SAUSSET, Maire - M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, M. GAILLARD, Mme LAURENT, M. MESTRE,
 Ont signé au registre des délibérations
 Adjoints : M. SPAURE, D. DIABY, Mme EIDUKEVICIUS, MM. DIAZ, SANCHEZ, GOUDARD, BENOIT, Mmes MALBERT, PARRIAUX, M. J. FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARRELLER, Mme CELOUZET
 MM. DAVID, MOURGUES, Mme VICTORY.

7 - COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion 2010 (budgets principal-eau-assainissement), établis par Mme la Trésorière, sont approuvés à l'unanimité.

- ° - ° - ° -

8 - TAUX D'IMPOSITION 2011 (Présentation M. MESTRE)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des impôts locaux directs pour l'année 2011 :

. Taxe d'habitation	14.54 %
. Taxe foncier bâti	20.69 %
. Taxe foncier non bâti	92.70 %

M. DAVID fait la déclaration suivante :

« M. le Maire,

Vous avez, malgré toutes les informations que nous vous avons fournies, décidé de supprimer l'abattement à la base pour une très grande majorité de contribuables tournonais.

Au budget primitif, vous portez les recettes des contributions directes de :
3 856 306 € à 4 187 000 €, soit + 8,57 %

Il y a lieu de préciser cette analyse en recherchant les conséquences de cette décision par type de contributions.

Pour le Foncier Non Bâti (FNB) la base baisse légèrement et, compte tenu des terrains vendus pour la construction et du changement de nature de culture, il est difficile de déterminer les conséquences individuelles de votre décision.

On peut légitimement penser que les impôts « foncier non bâti » 2011 seront identiques à ceux de 2010.

Pour l'impôt sur le Foncier Bâti, les bases augmentent de :
10 686 674 € à 11 057 000 €, soit + 3,46 %
+ 1,46 % au titre des nouveaux contribuables : ce qui est conforme à la progression habituelle de notre ville,
+ 2 % au titre de la Loi de Finances 2011.

La conséquence pour chaque contribuable est une augmentation de 2 % de l'impôt 2011 par rapport à 2010.

Cette évolution reflète l'augmentation du coût de la vie ; pas celle des salaires - des retraites et du chiffre d'affaires des artisans et des commerçants.

Cette décision est déjà lourde de conséquences pour les contribuables, alors...

Que dire de la Taxe d'Habitation

Pour cette taxe, les bases augmentent de :
10 852 031 € à 12 656 000 €, soit + 16,62 %

Si la suppression de l'abattement à la base s'appliquait à la totalité des contribuables, cette augmentation serait de :

+ 2% (Loi de Finances), + 1,46 % (nouveaux contribuables)
+ 15 % (suppression de l'abattement), soit environ + 18,46 %

Le premier constat que nous devons tirer de ces deux pourcentages :
18,46 % opposés à 16,62 % soit une différence de 1,84 %

Cela veut dire que la part contributive concernée par votre décision de rétablir le taux de 15 % pour les personnes à revenus modestes ET habitant un logement dont la valeur locative est inférieure à 30 % de la valeur locative moyenne ne concerne que peu de familles ayant réellement une capacité contributive.

Alors que dire des conséquences de votre décision sur la très grande majorité des contribuables qui vont voir leurs impôts progresser de :

+ 2 % au titre de la Loi de Finances
+ 15 % au titre de la suppression de l'abattement à la base
Soit + 17 % en moyenne

avec pour ultime conséquence, compte tenu d'un abattement uniforme égal à 15 % de la valeur locative moyenne à chacun des contribuables – en moyenne... cela veut dire :

- une augmentation inférieure à 17 % pour les contribuables possédant une très belle maison,
- une augmentation supérieure à 17 % pour les contribuables possédant un modeste appartement.

Pour être bien clair :

. Plus la maison est belle, moins l'impôt augmente,
. Plus l'appartement est modeste, plus l'impôt augmente.

Vous comprendrez, M. le Maire, que devant une telle injustice le groupe minoritaire s'oppose de toutes ses forces à cette délibération sur les taux et au budget élaboré à partir d'un tel choix.

Pour le groupe minoritaire
JM DAVID »

M. le Maire indique qu'il ne souhaite pas réitérer le débat tenu lors du vote de la délibération sur les abattements de la taxe d'habitation et précise qu'il apportera des précisions sur la question lors du vote du budget.

Les taux d'imposition 2011 sont votés par 22 voix pour et 7 contre.

_ o _ o _ o _

9 - BUDGET PRIMITIF 2011 (BUDGET PRINCIPAL)

M. J FAURE fait la déclaration suivante :

« Au nom du groupe d'opposition, je voudrais avant le vote du budget faire une déclaration

Ce budget s'inscrit tout à fait dans le cadre des préconisations gouvernementales

- de réduction des dépenses publiques au titre de la RGPP et de tentatives, annuellement plusieurs fois échouées depuis 2007 de réduction de la dette,
- de maintenir une grande inégalité de traitement des citoyens, exonérant les plus riches au détriment des plus modestes,

ainsi votre majorité applique avec beaucoup de zèle, peut être même enthousiasme, les consignes gouvernementales, exemple frappant avec la vidéo surveillance dont la nécessité n'est pas évidente à Tournon et le coût pour la commune très important.

Revenons à la RGPP : la suppression de 30 000 postes par an ne réduit la dépense que de 500 M€ lors de chaque exercice budgétaire et engendre bien des « externalités » négatives (des services et engagements financiers supplémentaires) non négligeables dans le fonctionnement des services publics. Je cite bien volontiers l'APVF (association des petites villes de France):

« La RGPP a eu principalement pour conséquence une accélération et une accumulation des fermetures de services publics (services déconcentrés de l'Etat, fermetures d'hôpitaux, de maternité, fermeture de 239 juridictions qui ont leur siège dans une petite ville sur les 317 supprimées par la réforme, fermeture de nombreux commissariats, fermeture ou redéploiement de nombreuses garnisons...) créant le plus souvent un effet domino : déplacement de familles, fermetures de groupes scolaires en raison du départ des enfants (écoles, collèges, lycées), déclin économique, hausse du chômage, effondrement du marché de l'immobilier dans le cas de grands départs (casernes) créant un cercle vicieux.

La délégation de l'APVF a déploré le **caractère unilatéral et l'absence totale de concertation** qui ont présidé à la mise en place de la RGPP dans les territoires, ainsi que le caractère mécanique de la mise en œuvre des restructurations qui n'a pas permis une prise en compte des spécificités territoriales et géographiques.

L'APVF a réaffirmé son souci de modernisation des services publics et l'impératif d'une réforme de l'Etat rendue encore plus nécessaire avec la situation alarmante des finances publiques. Mais celle-ci ne peut se faire systématiquement au détriment des petites villes et de leur territoire et de la qualité du service rendu.

L'APVF réaffirme donc la nécessité impérieuse d'un vrai dialogue et d'une **concertation véritable entre l'Etat et les élus locaux** pour aborder ces questions et réitère sa proposition d'un **bouclier** pour les services publics dans les territoires avec une prise en compte des disparités géographiques et une attention soutenue envers les territoires les plus fragiles. »

« Les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'ont rien... »

Bien sûr, nous prenons en compte l'ensemble de ces remarques, à une loi de finance interministérielle vaut bien cette réponse nationale de l'APVF mais les questions que nous avons envie de vous poser ce soir :

Pourquoi accompagner cette politique nationale ? où sont les péréquations visant à réduire et à compenser les inégalités de ressources entre les territoires ? la question avait déjà été posée lors du débat d'orientation budgétaire.

Les dotations de l'Etat : des moyens à peine constants dans une période d'augmentation des prix pour tous (avec en plus l'abandon par l'état de politiques et de dispositifs refilés gentiment aux collectivités locales, départementales et régionales, sans les moyens qui vont avec, les routes nationales bien sûr mais aussi les financements de la politique sociale, de la petite enfance et des scolarités, des soins médicaux).

Cependant permettez nous d'insister sur deux points :

- contrairement à d'autres, la ville n'a pas choisi de mettre en œuvre une politique d'abattement favorable aux personnes et aux familles les plus modestes, avec par exemple un abattement pour charge de famille, handicapés... afin de corriger un peu les situations inégalitaires...ne pas se contenter du paraître, mais de l'être!!!

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 656 916,10		2 656 916,10
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 833 000,00		4 833 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 448 600,00		1 448 600,00
66	Charges financières	671 200,00	0,00	671 200,00
67	Charges exceptionnelles	19 750,00	0,00	19 750,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	350 000,00	350 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 094 000,00	1 094 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	9 629 466,10	1 444 000,00	11 073 466,10

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
---	---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	11 073 466,10
--	---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	22 240,00	22 240,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	1 335 000,00	0,00	1 335 000,00
	Total des opérations d'équipement	2 055 366,51		2 055 366,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	100 213,16	0,00	100 213,16
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	374 481,38	0,00	374 481,38
23	Immobilisations en cours (6)	134 134,03	154 000,00	288 134,03
	Dépenses d'investissement – Total	4 019 195,08	176 240,00	4 195 435,08

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	1 864 571,68
--	---	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	6 060 006,76
---	---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	37 000,00		37 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	649 460,00		649 460,00
72	Travaux en régie		154 000,00	154 000,00
73	Impôts et taxes	6 556 160,00		6 556 160,00
74	Dotations et participations	2 964 177,00		2 964 177,00
75	Autres produits de gestion courante	512 200,00		512 200,00
77	Produits exceptionnels	23 500,00	22 240,00	45 740,00
	Recettes de fonctionnement – Total	10 742 497,00	176 240,00	10 918 737,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	154 729,10
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 073 466,10

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	328 811,00	0,00	328 811,00
13	Subventions d'investissement	1 479 225,29	0,00	1 479 225,29
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
28	Amortissements des Immo.		350 000,00	350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 094 000,00	1 094 000,00
	Recettes d'investissement – Total	3 108 036,29	1 444 000,00	4 552 036,29

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 507 970,47
=	
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	6 060 006,76

Au fur et à mesure de la présentation du budget, il est répondu aux questions posées par les membres du Conseil Municipal :

En réponse à M. J FAURE, M. le Maire indique que l'augmentation des charges à caractère général est due à la reprise du ciné théâtre, et que la ligne pour formation des élus est maintenue.

En ce qui concerne les subventions, M. BARRUYER remercie des collègues pour le coup de pouce supplémentaire puisque l'enveloppe a été augmentée de 2,66 %, soit 100 000 € (180 000 € avec TAIN L'HERMITAGE).

En réponse à M. BARAILLER, il indique que la Ville de TAIN L'HERMITAGE fait le même effort que TOURNON-SUR-RHONE.

M. DAVID souhaite que la Ville de TAIN L'HERMITAGE ne soit plus citée, puisqu'elle se contente de verser les mêmes subventions que TOURNON-SUR-RHONE, mais ne participe pas à l'entretien, l'aménagement, l'agrandissement ou la rénovation des terrains et des gymnases.

M. le Maire répond que les équipements sportifs sont en grande majorité sur le territoire de TOURNON-SUR-RHONE.

Mme CROUZET indique que sur le compte administratif 2010 les subventions aux écoles privées sont mentionnées, mais pas dans le budget.

M. le Maire répond que les conventions n'ont pas été signées, ces subventions feront l'objet d'une délibération spécifique lors d'un prochain Conseil Municipal.

Mme VICTORY intervient au sujet des subventions culturelles : rien n'a changé, si ce n'est une petite baisse du montant des subventions. Elle aurait souhaité que le budget ne soit pas en diminution, mais au contraire maintenu, voire augmenté.

M. BARBARY répond que certaines associations n'ont pas de projet. Il souligne le coup de pouce donné aux Epicuriens de service, dont la subvention passe de 7 000 € en 2010 à 27 800 € en 2011.

Au sujet des dépenses d'investissement, M. le Maire indique que sont concernés : la rue des Maraîchers, la voie Sud, la rue du Doux, les opérations « intempéries », l'aménagement de la place Carnot, le drain, les travaux de prévention bassins versants du Doux, la vidéo 2^{ème} tranche, l'éclairage public, les travaux de voirie, la protection incendie, le démarrage du terrain synthétique, l'opération Jean Jaurès, les digues du Rhône, le début de l'étude de chiffrage des digues du Doux, les investissements dans les écoles...

En réponse à M. J FAURE, M. le Maire indique que :

- . l'étude complémentaire sur l'assainissement imposée par la loi SRU doit bien figurer en section d'investissement et non en fonctionnement.
- . les travaux route de Lamastre seront réalisés dans le cadre des travaux de sécurisation des bassins versants du Doux avant l'été 2011.
- . la Ville a bien sûr travaillé sur les économies d'énergie, la somme de 82 000 € inscrite correspond aux travaux d'entretien de l'éclairage public.
- . le montant de 100 000 € pour l'opération Jean Jaurès concerne notamment l'étude d'impact et les travaux de modification des réseaux.
- . la somme de 20 000 € inscrite pour la rue du Doux est destinée à l'étude et la maîtrise d'œuvre des travaux.

M. DAVID constate que la rue du Doux est souvent citée, alors que le projet n'en est qu'au niveau de la pré-étude.

Par ailleurs, M. J FAURE demande si dans les crédits d'investissement des écoles, sont prévus des travaux de restauration.

M. le Maire répond qu'il y a une enveloppe globale de travaux de réfection des bâtiments scolaires, comme chaque année.

Mme VICTORY et M. BARAILLER interviennent au sujet de la vidéo protection, notamment sur son coût.

M. le Maire indique qu'en plus de l'investissement initial, chiffres indiqués précédemment, un contrat de maintenance sera passé avec la société qui a installé la vidéo protection, et coûtera environ 3 300 €/an.

Il précise le montant des subventions accordées par l'Etat :

- . 1^{ère} tranche 66 000 € (44 000 € FIPD - 22 000 € DGE)
- . 2^{ème} tranche en attente de notification 13 000 € DETR et 33 000 € FIPD.

Le budget primitif 2011 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

- ° - ° - ° -

10 - BUDGET PRIMITIF 2011 (BUDGET EAU)

M. MESTRE présente le budget eau 2011, qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	500 000,00		500 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	282 000,00		282 000,00
65	Autres charges de gestion courante	678 000,00		678 000,00
66	Charges financières	115 000,00	0,00	115 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 078,06	0,00	12 078,06
68	Dotations aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	160 000,00	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement		94 500,00	94 500,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 587 078,06	254 500,00	1 841 578,06

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 841 578,06
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	18 000,00	18 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	95 000,00	0,00	95 000,00
	Total des opérations d'équipement	876 025,58		876 025,58
Dépenses d'investissement – Total		971 025,58	18 000,00	989 025,58

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	989 025,58
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués	750 000,00		750 000,00
75	Autres produits de gestion courante	915 250,00		915 250,00
77	Produits exceptionnels	0,00	18 000,00	18 000,00
Recettes d'exploitation – Total		1 665 250,00	18 000,00	1 683 250,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	158 328,06
---	---	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 841 578,06
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	38 000,00	0,00	38 000,00
13	Subventions d'investissement	84 000,00	0,00	84 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	306 000,00	0,00	306 000,00
28	Amortissements des immobilisations		160 000,00	160 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		94 500,00	94 500,00
Recettes d'investissement – Total		428 000,00	254 500,00	682 500,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	20 710,49
---	--	------------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	285 815,09
---	------------------------------------	-------------------

=	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	989 025,58
---	--	-------------------

Mme VICTORY demande des renseignements au sujet des effectifs de la régie.

M. J FAURE souhaite être tenu au courant des mouvements du personnel, comme cela était d'usage.

M. DAVID se dit surpris de passer de cinq à huit agents.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de nouvelles embauches. Les effectifs sont les suivants :

- 1 chef de service,
- 4 agents techniques,
- 2 secrétaires,
- Plus le remboursement d'un agent à la comptabilité en charge de la régie.

La répartition financière s'établit comme suit : 45 % sur le budget assainissement, 55 % sur le budget eau.

Par rapport aux effectifs de 2008, un agent qui est parti a été remplacé en 2010 et l'agent qui était affecté à mi-temps sur la régie et à mi-temps sur l'accueil de l'annexe, a été intégré à plein temps sur la régie depuis son installation dans ses nouveaux locaux.

M. DAVID remarque que les charges de gestion à travers le secrétariat et la comptabilité ont augmenté. Malgré cela, il fait remarquer les bons résultats de ce service qui fonctionne bien et se demande comment pourrait être minoré le prix de l'eau, pour compenser l'augmentation de la SAUR sur la station d'épuration.

M. le Maire répond que le prix de l'eau a baissé de 9 % dans le cadre de la délégation de service public de la station d'épuration avec la SAUR.

Il souligne le travail important fait par les agents de la régie, ainsi que leur état d'esprit et leur réactivité, montrant que la compétence des agents du secteur public n'a rien à envier à ceux du secteur privé.

M. J FAURE indique que la comparaison entre fonctionnaires et agents privés n'est pas saine et ne s'impose pas. Il a toujours défendu la qualité du service de la régie et souligne l'énorme travail accompli lors du lancement de la régie.

M. le Maire répond qu'il est l'employeur de l'ensemble des agents pour lesquels il a une grande considération. Il a su valoriser les services au fil des années, agents fonctionnaires ou contractuels, sans distinction.

Le budget eau 2011 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

_ ° _ ° _ ° _

11 - BUDGET PRIMITIF 2011 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

M. MESTRE présente le budget assainissement 2011, qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	550 550,00		550 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 925,00		135 925,00
65	Autres charges de gestion courante	25 500,00		25 500,00
66	Charges financières	85 000,00	0,00	85 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dotations aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	206 000,00	206 000,00
023	Virement à la section d'investissement		233 600,00	233 600,00
Dépenses d'exploitation – Total		800 975,00	439 600,00	1 240 575,00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 240 575,00
---	---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	98 000,00	98 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	175 000,00	0,00	175 000,00
	Total des opérations d'équipement	601 953,36		601 953,36
Dépenses d'investissement – Total		776 953,36	98 000,00	874 953,36

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	83 995,23
---	--	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 948,59
---	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués..	725 000,00		725 000,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 984,44		7 984,44
77	Produits exceptionnels	0,00	98 000,00	98 000,00
	Recettes d'exploitation – Total	832 984,44	98 000,00	930 984,44

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	309 590,56
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 240 575,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	7 200,00	0,00	7 200,00
13	Subventions d'investissement	54 593,00	0,00	54 593,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	367 000,00	0,00	367 000,00
28	Amortissements des immobilisations		206 000,00	206 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		233 600,00	233 600,00
	Recettes d'investissement – Total	428 793,00	439 600,00	868 393,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	90 555,59
------------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	958 948,59
--	-------------------

Le budget assainissement 2011 est approuvé par 22 voix pour et 7 contre.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Je remercie Yvon Mestre pour la présentation des chiffres clefs du budget 2011, ainsi que bien évidemment les élus, les services municipaux et le service des finances et plus particulièrement Laure Deffaisse et Carinne Nodin pour le montage financier des budgets. Pour boucler ce BP je ne souhaitais pas un montage à ressources constantes, c'est pourquoi nous avons attendu d'avoir la connaissance des bases d'imposition ainsi que des dotations d'Etat, c'est la raison de ce vote tardif.

Dans le budget de fonctionnement, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition par contre l'abattement général à la base facultatif est supprimé, un chantier également doit s'ouvrir sur l'actualisation des bases d'imposition pour une meilleure équité entre les contribuables dans un souci de justice fiscale.

En recettes, pour les impôts et taxes, la Ville percevra en plus 414 200.00 € comprenant l'évolution des bases, les nouveaux arrivants et l'abattement à la base supprimé.

Pour les quatre dotations forfaitaires, vous aurez noté une augmentation cumulée de 4 500.00 € comprenant une baisse de la DGF de 0.98 %.

L'évolution de 1.87 % des dépenses de fonctionnement provient principalement de la reprise en direct de la gestion du ciné théâtre dont le personnel pour 188 000.00 € et les charges pour 235 000.00 €, c'est un signe fort de l'engagement de la collectivité de maintenir un équipement culturel de qualité et de proximité pour le bassin de vie.

Le coût des énergies des bâtiments publics est basé sur une projection de 2 à 5 %, je vous rappelle que la Ville a engagé le bilan carbone de la collectivité, en espérant développer des pistes d'améliorations énergétiques.

Nous avons réintroduit cette année l'entretien de l'éclairage public à hauteur de 82 000.00 €.

Nous avons souhaité donner un coup de pouce au monde associatif en termes de subventions.

Je ne reviens pas évidemment sur les aides exceptionnelles vers les épiciens de service et le centre socio culturel.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un objectif prioritaire, je donnerai en exemple la rationalisation des contrats d'assurance, la négociation lors des marchés publics, ce travail de fourmis se poursuivra pour la recherche d'économie et bien évidemment pour des recettes nouvelles.

Les ratios de niveau et de structure reste dans des proportions convenables par rapport à la moyenne de la strate, sauf pour l'encours de la dette, mais je ne vous rappellerai pas le dossier gendarmerie.

Je veux souligner à nouveau le fort engagement des agents d'exécution dans leurs différents métiers puisqu'ils ont doublé, par rapport à la prévision budgétaire, les travaux en régie.

En ce qui concerne la programmation des investissements, nous avons essayé de monter un budget solidaire rigoureux dans un contexte contraint par les travaux de sécurité non prévus dans notre programme qui forcément amputeront les capacités d'investissement jusqu'à la fin du mandat.

Après l'urgence des inondations, des éboulements de la colline, il faut entreprendre des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales des bassins versants du Doux et bien évidemment sur les digues pour amoindrir l'impact important du PPRI sur les propriétés de nos concitoyens, malgré tout par équité chaque quartier sera concerné par des programmes d'investissements.

Vous remarquerez dans le document du BP que l'engagement financier de certaines opérations ne l'est pas toujours dans sa globalité.

En effet, la dépense très importante de l'opération Foch, près de 1 160 000.00 € reste dans l'attente du protocole d'accord avec Mme GAY et je n'ai pas souhaité inscrire cette recette sur le BP 2011 en gestion prudente, d'où un programme à minima d'investissement sur certaines opérations pour lesquelles il reste à financer les dépenses et recettes :

La voie sud 1^{ère} tranche,
Le drain nord 2^{ème} tranche,
La mise en sécurité des bassins versants du Doux,
Les travaux de la digue du Rhône.

Pour l'opération des travaux de la rue du Doux, vous aurez remarqué que dans le budget principal figure l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux, l'investissement du réseau d'assainissement représente 300 000.00 € portés dans le budget annexe.

Je n'oublie pas les gros investissements des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Pour terminer je voudrais saluer nos financeurs principaux que sont le Conseil Général, la Région Rhône-Alpes notamment au travers d'Ardèche Verte, également l'Etat dans le cadre des financements lourds « des fonds Barnier » pour les digues et le réseau pluvial.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement les élus communautaires qui ont voté un fonds de concours sur la totalité du dossier de la voie sud à hauteur de 45 %, soit 250 000.00 € sur l'exercice 2011, l'esprit communautaire avec une vision d'avenir de notre territoire a bien été le fil conducteur dans cette décision ».

_ . ° _ ° _ ° _

12 - TARIFS MUNICIPAUX : CHATEAU LOCATION ESPACE BROET

(Présentation M. BARBARY)

Un nouvel espace, ESPACE BROET, vient d'être aménagé à la place de l'ancienne salle du Tribunal : Auditorium de 120 m², équipé pour conférences et événements de prestige, écran électrique, vidéoprojecteur, sono – 50 places assises.

La location de cet espace s'effectuera aux conditions suivantes :

- Tarif location toute la journée	900 €
- Tarif location conférence ou réunion en journée	500 €
- Manifestation en soirée	750 €
- Caution	1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la location de l'espace BROET aux tarifs indiqués ci-dessus.

Ces montants étant élevés, Mme VICTORY demande si les associations tournois auront un tarif particulier.

M. BARBARY indique que dans l'immédiat, il s'agit de répondre à une demande de location de l'espace BROET.

M. le Maire précise que les associations tournoises et tainoises pourront bénéficier d'une location à moindre coût sur décision du Conseil Municipal.

_ . ° _ ° _ ° _

13 - TARIFS MUNICIPAUX : SURTAXE COMMUNALE POUR DEPOTAGE

L'article 39 du contrat d'affermage pour l'exploitation de la station d'épuration prévoit : « *Outre la rémunération du délégataire, le tarif appliqué au dépotage des matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif susceptibles d'être traitées sur la station d'épuration intègre une part dont le montant correspond à la rémunération de la collectivité pour l'amortissement des ouvrages. Son montant est fixé par délibération de la collectivité et est notifié au délégataire lors de chaque modification* ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la surtaxe communale pour dépotage des matières de vidange à 10 € HT/m³.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 10 € HT/m³ le montant de la surtaxe communale pour dépotage des matières de vidange des systèmes d'assainissement non collectif traitées sur la station d'épuration.

_ ° _ ° _ ° _

14 - SUBVENTION COLLEGE NOTRE DAME (Présentation Mme LAURENT)

Le Collège Notre Dame sollicite une subvention pour permettre à des élèves de l'établissement de participer à un voyage scolaire linguistique et culturel à Strasbourg, Berlin, Rome et Madrid (« tour européen pour de futurs citoyens ») en mars 2012.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer au Collège Notre Dame une subvention d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** une subvention d'un montant de 150,00 € au Collège Notre Dame.

_ ° _ ° _ ° _

15 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OTSTT (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'OTSTT dans le cadre du soutien aux athlètes de haut niveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention :

- **AUTORISE** M. le Maire à verser à l'OTSTT une subvention de 1 500 €.

M. BARRUYER précise qu'il s'agit d'une aide pour accompagner Kevin Meyer et Margaux Reboullet, sportifs de haut niveau du club d'athlétisme, versée à l'office des sports et non directement aux sportifs.

En réponse à M. BARAILLER, il indique qu'une convention tripartite (Ville/OTSTT/Sportifs) sera établie précisant notamment les obligations des sportifs (participation à des manifestations locales...).

_ ° _ ° _ ° _

16 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION V3 MIL (Présentation M. BARRUYER)

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association V3 MIL pour la manifestation « Défi Absalon » organisée en octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à verser à l'association V3 MIL une subvention de 1 500 €.

M. BARRUYER précise qu'il s'agit d'un raid VTT, porté par l'association V3 MIL, en présence de Julien ABSALON, champion olympique et champion du monde de VTT, auquel seront associés les clubs locaux.

M. J FAURE souhaite connaître les retombées sur les clubs locaux.

M. BARRUYER répond que les clubs locaux sont un appui pour cette manifestation et qu'il n'est pas prévu de retombées directes.

M. BARAILLER, en tant que membre du friol club, indique que les clubs locaux pourront utiliser le nom de M. ABSALON pour faire connaître leurs parcours, raids, et manifestations futures.

En réponse à M. BARAILLER, M. BARRUYER indique que le budget de cette manifestation est de l'ordre de 20 à 25 000 €.

M. le Maire indique qu'il y aura forcément des retombées économiques sur le territoire.

_ . ° _ . ° _ . ° _

17 - EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN – DEMANDE DE SUBVENTION

(Présentation M. BARBARY)

La Municipalité souhaite organiser une exposition d'art consacrée à Colette BONZO au Château-musée durant la période estivale (19 juin-30 octobre 2011).

Le coût de cette exposition pour la commune est de 12 000 € HT.

Le plan de financement de cette manifestation est le suivant :

- Conseil Général de l'Ardèche	3 500 €
- Région Rhône Alpes ligne CDDRA Ardèche verte	5 000 € (attribués pour deux ans)
- Ville de Tournon-sur-Rhône	3 500 €
TOTAL	12 000 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'exposition présenté, Action 6, « Valoriser les entrées et les vitrines du territoire », pour l'opération intitulée Exposition Colette Bonzo, *Une femme en bataille*,

- **APPROUVE** le plan de financement,

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention de 5000 euros dans le cadre du CDDRA Ardèche verte pour deux ans,
- **S'ENGAGE** à prendre sur ses fonds propres le solde du financement.

_ ° _ ° _ ° _

18 - NETTOYAGE ET RESTAURATION DE LA SCULPTURE DE LA VIERGE DE LA TOUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS (Présentation M. BARBARY)

La statue de la vierge de la Tour de l'Hôpital est inscrite au titre des Monuments Historiques. Le nettoyage et la restauration des pierres manquantes par la Société GIRARD coûteraient 9 992 € HT.

Dans ce cadre, la Ville de TOURNON-SUR-RHONE s'engage à payer, sur facture, la somme de 9 992 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le principe de ces travaux,
- **SOLLICITE** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Ardèche, une subvention de 30 % au titre de l'entretien des édifices inscrits aux Monuments Historiques,
- **DIT** que les crédits nécessaires et les recettes seront inscrits au budget.

Mme VICTORY fait part de son ressenti sur l'opportunité d'une telle action, ainsi que du fait qu'il s'agisse d'un symbole religieux et que la Ville a à sa charge cet édifice suite au désengagement de l'ancien propriétaire.

Toutefois elle s'abstiendra car, malgré tout, cette tour fait partie du patrimoine de la Ville.

M. BARBARY rappelle que cette vierge a été érigée suite à une souscription en 1850.

Mme EIDUKEVICIUS, sans considération religieuse, se dit choquée des propos de Mme VICTORY et de son manque de respect.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une forte demande de la population, et notamment des habitants du centre ville. Par ailleurs, en 2008 une somme de 10 000 €, proposée par l'ancienne Municipalité, était inscrite au budget pour cette restauration.

_ ° _ ° _ ° _

19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMMUNE/EPICURIENS DE SERVICE

L'Association « Les Epicuriens de Service » œuvre depuis de nombreuses années au développement de manifestations locales.

Ce projet répond aux objectifs de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet, pour l'année 2011 et compte tenu des difficultés rencontrées par ladite association, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association les Epicuriens de service.

Cette convention prévoit le versement par la Commune d'une subvention de 27 800 € en contrepartie de l'engagement pour les Epicuriens de service :

- d'organiser le festival Fest'Route sur le territoire de la Commune de TOURNON-SUR-RHONE,
- de mettre en place une politique tarifaire cohérente et adaptée aux objectifs,
- de développer et rechercher de nouveaux partenaires privés,
- d'avoir une gestion rigoureuse et restreindre les dépenses à l'essentiel,
- de rechercher de nouveaux financeurs publics,
- de présenter un compte de résultat et un bilan équilibrés en dépenses et en recettes à l'issue de leur exercice comptable (30 septembre 2011),
- de rendre compte des démarches et des mesures prises pour le retour à l'équilibre des comptes de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 2 abstentions et 2 contre :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 27 800 € à l'association les Epicuriens de service,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

_ ° _ ° _ ° _

20 - CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES

L'association « Comité des Fêtes » œuvre depuis de nombreuses années à l'animation de la Ville, au développement des manifestations locales et souhaite faire évoluer ses activités sur le territoire de la Commune.

Ce projet répond également aux objectifs de la Ville de TOURNON-SUR-RHONE en la matière.

Afin de soutenir ce projet dans la durée et d'en fixer les modalités pratiques et financières, il est nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association Comité des Fêtes.

Cette convention prévoit pour l'année 2011 le versement par la Commune d'une subvention de 27 000 € en contrepartie de l'engagement pour l'association d'organiser un certain nombre de manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant total de 27 000 € au Comité des Fêtes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante avec cette association.

. _ ° _ ° _ ° _

21 - CONVENTION AVEC LA CAF DU HAUT VIVARAIS « EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ELABORES PAR LES ADOLESCENTS »

(Présentation Mme ANDRE)

Mme ANDRE présente aux élus l'objet et les modalités de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Haut Vivarais relative à l'expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents.

Le projet municipal de TOURNON-SUR-RHONE, a pour but de mettre en œuvre une politique communale en matière d'accueil des jeunes (14-17 ans) basée sur la mise en place d'un lieu de rencontres et de discussion accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives de la ville, ... Cela se concrétise par l'ouverture d'un local dédié aux jeunes.

Celui ci s'organise autour de 4 grands thèmes éducatifs :

- l'autonomie,
- la responsabilité,
- la socialisation,
- la citoyenneté.

Les modalités de paiement

Au regard du projet, l'aide accordée est répartie de la manière suivante, étant précisé que ces crédits sont affectés par exercice budgétaire :

	Investissement	Fonctionnement	Total
2011	17 500 €	12 150 €	29 650 €
2012	0 €	12 200 €	12 200 €

Au titre de l'investissement, le paiement s'effectuera sur présentation des factures acquittées en année N de la dépense (toute dépense non réalisée dans l'année prévue et non justifiée auprès des services de la CAF ne pourra être honorée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention d'objectifs et de financement entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Vivarais,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec la CAF du Haut Vivarais.

M. J FAURE pose plusieurs questions : Qui pilote le projet ? Qui recrute les animateurs ? Quels sont les locaux pressentis ?

Mme ANDRE apporte les précisions suivantes :

- . Ce projet est en liaison avec l'étude de diagnostic sur la jeunesse au sein de la CCT,
- . Le dossier est urgent, sinon la Commune risque de perdre les aides de la CAF,
- . Actuellement la mise à disposition d'un local à la MMPT est à l'étude, ainsi que l'embauche d'un animateur, sachant que la Ville est en cours d'agrément pour un service civique.

- ° - ° - ° -

22 - CONVENTION DE PARTENARIAT SENTIER DU RHONE 2011 (Présentation M. BARBARY)

Dans le cadre de l'opération « Sentier du Rhône - circuit d'art contemporain », huit Communes ont décidé de participer à ce circuit.

Le portage administratif et la coordination de ce projet seront assurés par la Commune du TEIL et délégués à une chargée de mission.

A cet effet, il convient de conclure une convention avec la Ville du TEIL pour organiser les modalités du partenariat entre les différentes parties quant à la mise en œuvre du projet et son aspect financier jusqu'à son repliement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat sentier du Rhône 2011,
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

M. le Maire précise que la convention est la même que celle de l'an passé et que le coût pour la Commune s'élève à 3 000 €.

_ ° _ ° _ ° _

23 - NAVETTE URBAINE ESTIVALE (Présentation M. DIABI)

La Municipalité souhaite mettre en place une navette urbaine estivale dans la Commune de Tournon-sur-Rhône du 1er juin au 31 août inclus.

La Ville serait organisateur délégué du Conseil Général de l'Ardèche.

Deux circuits sont envisagés un pour la desserte du secteur nord de Tournon et un pour la desserte du secteur sud de la Commune.

Les trajets envisagés pour le circuit Nord :

Circuit Nord :

Aller

- Place Rampon
- Place Mallarmé
- Quai Farconnet
- Avenue Maréchal Foch/Rue Lagrange
- Avenue Maréchal Foch/ A hauteur du centre de radiologie
- Rond point de la Paix/Octroi
- Stade/Halle L. SAUSSET
- Piscine Municipale
- Lot. Jardin des Poètes
- Rochebonne (Rond point)
- Les Sables (camping)

Retour

- Les Sables (camping)
- Chemin du Cornilhac
- LEP Marius Bouvier
- Stade/ Rue -Jourdan
- Piscine municipale
- Coubertin-Avenue de Lyon
- Rond point de la paix/Octroi
- Avenue Maréchal Foch (Centre de radiologie)
- Avenue Maréchal Foch/Rue Cettier
- Place St-Julien

- Place Mallarmé
- Place Rampon

Les trajets envisagés pour le circuit Sud :

Circuit Sud

Aller

- Place Rampon
- Avenue du 8 mai / Joubert
- Angle Avenue du 8 mai/ Allée des Dames
- Résidence le Paturel
- ZAE Champagne
- Rond-point des anciens combattants
- Passage de l'Étang
- Parc d'Erba
- Rue des Poulenards
- Angle Avenue de Nîmes/ avenue Bel Horizon
- Gymnase J.Longo
- Rue des Cordiers
- Rue de Chapotte
- Hôpital

Retour

- Hôpital
- Chemin des Girondes
- Rue Barbara
- Rue des Cordiers
- MMPT
- Avenue Bel Horizon
- Avenue de Nîmes
- Rond-point des anciens combattants
- ZAE Champagne
- Avenue du 8 mai / Roche de France
- Avenue du 8 mai/Rue V. d'Indy
- Avenue du 8 mai / A hauteur de la papeterie Bonnet
- Place Carnot
- Place Rampon

Le service s'effectuera tous les jours sauf le dimanche y compris les jours fériés.

Trois options sont envisagées :

- la première concerne la mise en œuvre d'un service 7 jours sur 7,
- la seconde l'extension du service de transport les vendredis et samedis soirs,
- la troisième porte sur la mise à disposition de deux bus de 57 places supplémentaires le 29 août pour la foire à l'oignon, en sachant que l'offre de base prévoit déjà la mise en place d'un service gratuit ce jour là d'un bus de 57 places sur le circuit nord et d'un bus de 57 places sur le circuit sud.

Celles-ci seront entérinées à l'issue de la procédure de consultation des entreprises.

Le transporteur devra tenir un registre statistique de la fréquentation par ligne et par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la compétence pour devenir organisateur délégué de transport public de voyageurs auprès du Conseil Général de l'Ardèche et de signer toutes conventions afférentes,
- **FIXE** le tarif de ce service à 0,50 € l'aller simple, soit 1,00 € l'aller retour,
- **EXONERE** les abonnés à la navette CCAS du paiement de ce tarif sur présentation de leur carte d'abonnement,
- **ACCORDE** la gratuité du service le 29 août 2011 pour la foire aux oignons.

_ ° _ ° _ ° _

24 - ANCIENNE FRICHE INDUSTRIELLE D'ITDT – RAPPEL DES ACTIONS ENGAGEES

M. le Maire souhaite rappeler aux membres du Conseil Municipal les démarches engagées par la Ville dans la perspective de l'évolution de l'entrée Nord de la Ville et notamment quant au devenir du site ITDT :

Dans sa séance du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une servitude sur un périmètre intégrant le site d'ITDT, et ce dans la finalité de freiner, sur le périmètre défini et pour une durée de 5 ans, tout projet contraire aux orientations prédéfinies de ce site. Seuls pourront être autorisés, l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes, conformément à l'article L123-2a du code de l'urbanisme.

Puis, par délibération du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal a adopté les orientations d'aménagement du secteur de LABEAUME incluant la friche industrielle d'ITDT :

« En cohérence avec le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), une étude de renouvellement urbain et de valorisation de l'entrée nord de Tournon a été réalisée par un bureau d'études pour le secteur Pont du Doux-Labeaume.

Après analyse de deux scénarios, le parti d'aménagement proposé au Conseil Municipal répond aux objectifs suivants:

- *Créer un nouveau quartier aujourd'hui en état de friche industrielle*
 - *Repenser la reconversion du site ITDT avec de nouvelles fonctions plus valorisantes, dans une approche de mixité urbaine : services, activités économiques, équipements, aménagement d'espaces publics en lien avec la qualité du site d'une part, et les activités touristiques de mise en scène de la façade rhodanienne*
 - *Relier le quartier au centre ville*
 - *Retrouver de l'animation sur l'entrée nord de la ville*
- *Qualifier et valoriser l'entrée nord de la ville en abrogeant le caractère monocorde et routier de l'avenue de Lyon pour lui restituer une image plus urbaine*
 - *Repenser l'aménagement des bas-côtés de l'avenue de Lyon en tenant compte des différents usages de l'espace public et des fronts bâtis avenue de Lyon, en travaillant sur le mobilier urbain (éclairage public...), la présence du végétal, la publicité et la signalétique*
 - *Reconsidérer l'espace public dévolu au tout stationnement des automobiles et des transports en commun au niveau du rond-point de l'Octroi pour apporter une nouvelle lecture en provenance du centre-ville.*

- *Valoriser la façade rhodanienne en sublimant la présence des éléments naturels*
 - *Restructurer le site de la confluence Rhône-Doux, dans une approche environnementale*
 - *S'appuyer sur la présence d'une végétation foisonnante pour créer un poumon vert de quartier: parc "la nature dans la ville"*
 - *Favoriser les liaisons douces en s'appuyant sur le projet de viarhônga du lac Léman à la mer.*

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un secteur de plus de 6 hectares situé de part et d'autre de l'avenue de Lyon, et principalement à l'emplacement de l'ancienne usine ITDT.

Le programme du schéma d'aménagement proposé comprend :

- . *Un espace naturel conservé avec cheminement piétonnier,*
- . *Des aires de stationnement,*
- . *Des logements,*
- . *Des commerces et activités,*
- . *Des équipements publics ».*

Ensuite par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Tournonais et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin que ce dernier intervienne pour assurer la maîtrise foncière et le traitement des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération laquelle porte sur les parcelles cadastrées section AK n° 195, 277 et 278.

A la même date, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre sus-indiqué, au profit de l'EPORA, selon les dispositions prévues à l'article L. 213-63 du code de l'urbanisme, alinéa 1^{er}.

Le 22 mars dernier, la convention tripartite a été signée par l'ensemble des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les actions menées en direction du site ITDT conformément aux orientations préalablement prises par le Conseil Municipal telles que rappelées ci-dessus,
- **REAFFIRME** la volonté de subdélégation de l'exercice du droit de préemption urbain, dans le périmètre concerné par la convention ci-dessus rappelée, à l'EPORA.

_ ° _ ° _ ° _

25 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE/MARCHE COUVERT ET D'UN PARKING SOUTERRAIN SUIVANT LE DISPOSITIF DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (B.E.A.) – PLACE JEAN JAURES

M. le Maire rappelle que le centre ancien a fait l'objet d'une étude de requalification. Pour permettre de rendre au centre-ville son attractivité, un schéma d'aménagement de la Place Jean Jaurès a été adopté.

Au titre des grandes orientations de ce projet d'envergure, sont prévus un parking souterrain permettant la redistribution de l'offre de stationnement ainsi que la réalisation d'une nouvelle halle ouverte au sud de la place Jean Jaurès après démolition de l'ancienne halle.

Pour permettre la réalisation de cette opération, il apparaît pertinent de s'inscrire dans le cadre législatif constitué par l'article L.1311-2 du code général des collectivités territoriales qui autorise expressément la conclusion de baux emphytéotiques en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général.

Par ce contrat qui peut être conclu pour une durée allant de 18 à 99 ans et la convention de mise à disposition qui lui est attachée, la collectivité (bailleur), propriétaire du foncier, confie à un emphytéote (personne publique ou privée) la conception, le financement et la construction de la halle et du parking souterrain qui, une fois achevée, sera mise à la disposition de la collectivité contractante et entretenue par l'emphytéote moyennant le paiement d'un loyer fixé contractuellement.

A l'issue du bail, la collectivité redevient propriétaire du bien pour l'euro symbolique et le bien est intégré au patrimoine communal.

Compte tenu du montant prévisionnel des ouvrages qui est inférieur à 4 845 000 € HT, aucune publicité obligatoire, notamment communautaire n'est à engager. Toutefois, il est exigé que soit organisée une publicité minimale adéquate au regard des enjeux financiers pour les entreprises intéressées par la réalisation de l'ouvrage.

De ce point de vue, et pour des raisons de transparence, il est souhaité qu'une mise en concurrence dont les modalités sont clairement arrêtées par la Ville soit organisée.

Aussi, M. le Maire demande de bien vouloir autoriser le recours au bail emphytéotique administratif pour la réalisation de cet équipement et l'autoriser également à organiser et mettre en œuvre une mise en concurrence et de signer tous les actes afférents, afin de désigner le titulaire de ce bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 abstentions :

- **DECIDE** d'approuver le principe de construction d'une halle/marché couvert et d'un parking souterrain suivant le dispositif du bail emphytéotique administratif tel qu'exposé ci-dessus,
- **CHARGE** M. le Maire de prendre toutes les dispositions juridiques, techniques et administratives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- **AUTORISE** M. le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence et à **SIGNER** tous les actes afférents à la conclusion d'un bail emphytéotique administratif.

Mme VICTORY s'abstient car elle ne juge pas ce projet prioritaire.

M. le Maire précise que ce projet était inscrit dans son programme et qu'il fait suite à l'étude d'attractivité du centre ville afin de le revitaliser, suite au départ de l'Hôpital qui n'a pas, pour l'instant, de repreneur.

Il évoque l'étude d'impact en cours.

Il indique qu'une réflexion sera menée afin d'étudier la possibilité d'installer la médiathèque/bibliothèque sur cette place.

- ° - ° - ° -

26 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE/MARCHE COUVERT ET D'UN PARKING SOUTERRAIN PLACE JEAN JAURES – GROUPE TECHNIQUE

M. le Maire rappelle qu'un schéma d'aménagement de la Place Jean Jaurès a été adopté.

Au titre des grandes orientations de ce projet d'envergure, sont prévus un parking souterrain permettant la redistribution de l'offre de stationnement ainsi que la réalisation d'une nouvelle halle ouverte au centre de la place Jean Jaurès après démolition de l'ancienne halle.

Cette opération sera réalisée en recourant au bail emphytéotique administratif (BEA) et à la convention de mise à disposition qui lui est attachée.

Afin de recueillir toutes propositions permettant d'optimiser l'aménagement de la halle en vue de réorganiser et dynamiser le marché, M. le Maire a interrogé les forains/commerçants non sédentaires sur leurs besoins et leurs attentes.

De plus, M. le Maire souhaite qu'un groupe technique soit créé en vue de participer à la réflexion d'ensemble quant à la conception de la halle (choix de l'architecture, des matériaux, du volet paysager....).

Il propose les candidatures suivantes :

Mme BANCEL Delphine - Mme LONGUEVILLE Eliane - M. GAILLARD Jean-Louis - M. BARBARY Paul - M. DIAZ Pascal - Mme JACOUTON Isabelle - Mme EIDUKEVICIUS Chantal - Mme CHANTEPY Laurence - M. BENOIT Jean-Marie - M. GOUDARD Patrick - M. FAURE Jean - Mme VICTORY Michèle - M. MOURGUES Jean-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du groupe technique et la nomination de ses membres comme indiqué ci-dessus.

- ° - ° - ° -

27 - INDEMNITE D'EXPLOITATION PARCELLE AV N° 1177 « CHAMPAGNE »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir la parcelle cadastrée section AV n° 1177 d'une superficie de 117 m² exploitée par Mme Catherine LUYTON, fermier.

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la Commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues au fermier.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée à l'exploitant la somme de 557 €.

Par courrier du 15 mars 2011, Mme Catherine LUYTON a indiqué qu'elle accepterait l'indemnité sollicitée par le Commissaire du Gouvernement faisant ainsi cesser toute procédure à son encontre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'indemniser Mme Catherine LUYTON, en sa qualité de fermier de la parcelle cadastrée section AV n° 1177 sise à « CHAMPAGNE » d'une superficie totale de 117 m², moyennant une indemnité de 557 €.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette transaction.

28 - ACQUISITION PARCELLES AV N° 1184 ET N° 1186 « CHAMPAGNE »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. et Mme Catherine et Gérard LUYTON ainsi qu'à Mlle Jannick LUYTON :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	1184	CHAMPAGNE	78 m ²
AV	1186	CHAMPAGNE	62 m ²
TOTAL			140 m²

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la Commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues aux propriétaires et à l'exploitant.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée :

- aux consorts LUYTON, propriétaires, une indemnité totale de 405 €.
- à Mme Catherine LUYTON, fermier, une indemnité de 644 €.

Par courriers du 15 mars 2011, les consorts LUYTON et Mme Catherine LUYTON ont indiqué qu'ils accepteraient de céder amialement à la Commune ces parcelles moyennant les indemnités ci-dessus énoncées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'acquérir amialement les parcelles cadastrées section AV n° 1184 et 1186 sises à « CHAMPAGNE » d'une superficie totale de 140 m², appartenant à aux consorts LUYTON moyennant une indemnité totale de 405 €, et une indemnité de 644 € à verser à Mme Catherine LUYTON, exploitante,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

29 - ACQUISITION PARCELLES AV N° 1132 « CHAMPAGNE » ET AW N° 797 « RIVOIRES »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. et Mme Catherine et Gérard LUYTON ainsi qu'à Mlle Cécile LUYTON :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	1132	CHAMPAGNE	59 m ²
AW	797	RIVOIRES	129 m ²
TOTAL			188 m²

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la Commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues aux propriétaires et à l'exploitant.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée :

- aux consorts LUYTON, propriétaires, une indemnité totale de 544 €.
- à Mme Catherine LUYTON, fermier, une indemnité de 1 261 €.

Par courriers du 15 mars 2011, les consorts LUYTON et Mme Catherine LUYTON ont indiqué qu'ils accepteraient de céder amiablement à la Commune ces parcelles moyennant les indemnités ci-dessus énoncées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir amiablement les parcelles cadastrées section AV n° 1132 sise à « CHAMPAGNE » et AW n° 797 sise à « RIVOIRES » d'une superficie totale de 188 m², appartenant aux consorts LUYTON moyennant une indemnité totale de 544 €, et une indemnité de 1 261 € à verser à Mme Catherine LUYTON, exploitante,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

30 - ACQUISITION PARCELLES AV N° 1135 ET N° 1137 « RIVOIRES »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. et Mme Catherine et Gérard LUYTON ainsi qu'à M. Pierre-Yves LUYTON propriétaire et fermier :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	1135	RIVOIRES	284 m ²
AV	1137	RIVOIRES	204 m ²
TOTAL			488 m²

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues aux propriétaires et à l'exploitant.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée :

- aux consorts LUYTON, propriétaires, une indemnité totale de 4 392 €.
- à M. Pierre-Yves LUYTON, fermier, une indemnité de 4 515 €.

Par courriers des 15 mars 2011, les consorts LUYTON et M. Pierre-Yves LUYTON ont indiqué qu'ils accepteraient de céder amiablement à la Commune ces parcelles moyennant les indemnités ci-dessus énoncées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'acquérir amiablement les parcelles cadastrées section AV n° 1135 et 1137 sises aux « RIVOIRES » d'une superficie totale de 488 m², appartenant aux consorts LUYTON moyennant une indemnité totale de 4 392 €, et une indemnité de 4 515 € à verser à M. Pierre-Yves LUYTON, exploitant.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

31 - ACQUISITION PARCELLES AW N° 783 « PETITES GOULES » ET AW N° 785 ET 787 « ROCHEBLOINE »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes appartenant à M. Jacques LUYTON :

Section	N°	Lieudit	Surface
AW	783	PETITES GOULES	267 m ²
AW	785	ROCHEBLOINE	29 m ²
AW	787	ROCHEBLOINE	2 m ²
TOTAL			298 m²

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la Commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues aux propriétaires et à l'exploitant.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée à M. LUYTON la somme de 987 €.

Par courrier du 15 mars 2011, M. LUYTON a indiqué qu'il accepterait de céder amiablement à la Commune ses parcelles moyennant une indemnité totale de 1 108 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'acquérir amiablement les parcelles cadastrées section AW n° 783, 785 et 787 sises aux « PETITES GOULES » et à « ROCHEBLOINE » d'une superficie totale de 298 m², appartenant à M. Jacques LUYTON moyennant une indemnité totale de 1 108 €,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

32 - ACQUISITION PARCELLE AV N° 1147 « CHAMPAGNE »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir la parcelle cadastrée section AV n° 1147 d'une superficie de 76 m² appartenant à Mme Arlette FOUREYS épouse GEBELIN.

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ce terrain.

Par courrier du 11 mars 2011, Mme GEBELIN a accepté de céder amiablement à la Commune cette parcelle moyennant une indemnité totale de 137 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre conforme à l'avis du service des domaines en date du 25 septembre 2008 réitéré le 10 septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir amiablement la parcelle cadastrée section AV n° 1147 sise à « CHAMPAGNE » d'une superficie totale de 76 m², appartenant à Mme Arlette FOUREYS épouse GEBELIN moyennant une indemnité totale de 137 €,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

- ° - ° - ° -

33 - ACQUISITION PARCELLES AV N° 1179 « CHAMPAGNE » ET AW N° 808 « ILE ROCHE »

Pour permettre la réalisation de la voie de liaison RD 86/Z.A des Iles Férays, la Commune doit acquérir les parcelles suivantes appartenant à Mme Michèle GRANGE épouse PASINETTI :

Section	N°	Lieudit	Surface
AV	1179	CHAMPAGNE	72 m ²
AW	808	ILE ROCHE	239 m ²
TOTAL			311 m²

Par ordonnance du 23 avril 2010, Mme le juge de l'expropriation a exproprié ces terrains.

Aucun accord amiable n'ayant été trouvé, la commune a saisi le juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités dues au propriétaire.

Dans le cadre de la procédure engagée devant le Tribunal de Grande Instance, le Commissaire du Gouvernement a demandé que soit allouée à Mme PASINETTI la somme de 848 €.

Par courrier du 16 mars 2011, Mme PASINETTI a proposé de céder amiablement à la Commune ses parcelles moyennant une indemnité totale de 848 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette offre conforme à l'avis du service des domaines en date du 25 septembre 2008 réitéré le 10 septembre 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir amiablement les parcelles cadastrées section AV n° 1179 et AW n° 808 sises à « CHAMPAGNE » et à « ILE ROCHE » d'une superficie totale de 311 m², appartenant à Mme Michèle GRANGE épouse PASINETTI moyennant une indemnité totale de 848 €,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à ordonnance d'expropriation, ainsi que tout document y afférent.

M. le Maire indique que le Juge d'Expropriation se rendra sur le terrain début juin. Il précise qu'il reste à acquérir environ 10 900 m², représentant 43 parcelles, auprès de 22 propriétaires. Les travaux devraient démarrer à l'automne prochain.

- ° - ° - ° -

34 - MOTION DE SOUTIEN AU CMPP SUITE A LA SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** la motion suivante :

« L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) et le GALTR (Groupement des Associations Laïques de Tournon et sa Région) ont interpellé la Commune au sujet de la suppression du poste de direction administrative et pédagogique et du poste de rééducation psychopédagogique mis à disposition du CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) et du CAMSP (Centre d'Action Médico Social Précoce) de TOURNON-SUR-RHONE par l'Education Nationale.

Cette décision de Mme l'Inspectrice d'Académie de l'Ardèche met en péril le bon fonctionnement de ces structures et l'accompagnement des enfants accueillis et, d'une façon générale, l'aide aux enfants en difficultés à l'école.

Quel avenir pour ces établissements qui accompagnent :

- Pour le CMPP de TOURNON-SUR-RHONE et ses antennes, 306 enfants en file active en 2009 et 288 en 2010,
- Pour le CAMSP, 88 enfants en 2009 et 74 en 2010, pour une capacité agréée de 30 places.

Un courrier a été adressé le 15 avril 2011 à Mme l'Inspectrice d'Académie afin que cette situation soit réétudiée.

Aussi, le Conseil Municipal de TOURNON SUR RHONE s'oppose aux suppressions de postes auprès du CMPP et du CAMSP par l'Education Nationale ».

Mme CROUZET indique que ces postes sont supprimés mais également la formation, ces postes sont donc appelés à disparaître. Elle indique également que le CIO de TOURNON-SUR-RHONE est menacé, ce qui n'est pas admissible en raison du nombre important de scolaires.

- ° - ° - ° -

35 - PROJET DE REALISATION DE LOGEMENTS - AVENUE MARECHAL FOCH

Par délibération du 24 février 2011, M. le Maire a souhaité rendre compte des pourparlers relatifs au dossier de construction de logements sociaux situés, sis Avenue Marchal Foch.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la poursuite de ce projet et a accordé à Mme GAY un délai jusqu'au 31 août 2011 pour lui permettre de débarrasser ses effets personnels.

Aussi, un protocole transactionnel doit être signé entre M. le Maire et Mme GAY/SCI DU DOUX afin de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit protocole transactionnel.

- ° - ° - ° -

36 - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décisions prises suivant délégation du Conseil Municipal du 3 avril 2008

MARCHES

- Conclusion d'un marché, selon procédure adaptée, pour l'inspection des réseaux d'assainissement de la rue du Doux, avec SAUR France - Montant du marché : 2 870 € HT,
- Conclusion d'un marché, selon la procédure adaptée, pour le lavage de la vitrerie des bâtiments communaux et du château, avec la société ENI - Montant du marché : 14 740€ HT.
- Conclusion d'un marché avec la société EGIS France de LYON, pour la mission d'étude d'impact nécessaire à la réalisation de l'aménagement du secteur Jean Jaurès - Montant du marché : 18 747,50 € HT.

MISES A DISPOSITION

- Conclusion d'un contrat de location à titre gracieux au profit de la Communauté de Communes du Tournois, portant sur des locaux situés Hôtel de la Tourette (rez-de-chaussée) : Office de Tourisme,
- Mise à disposition, à titre gracieux, à compter du 1^{er} mars 2011, d'un local Allée Pierre de Coubertin au profit de l'association Vélo Tain Tourmon Club.

TARIFS

- Décision d'appliquer la gratuité pour tous les enfants âgés de moins de 10 ans de l'entrée du château-musée le lundi 25 avril 2011, à l'occasion de l'organisation de la chasse aux œufs.

Etat-Civil

Décès

M. le Maire fait part du décès M. Emmanuel PERREARD, retraité municipal, et présente ses condoléances à sa famille.

Locaux ancienne gendarmerie

Mme VICTORY intervient au sujet du devenir des locaux de l'ancienne gendarmerie.

M. le Maire répond que les membres du Conseil seront associés à la réflexion du devenir de ce bâtiment.

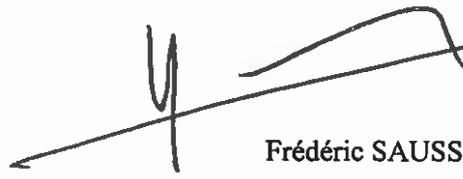
Intercommunalité

Une réunion du Conseil Municipal privé aura lieu au sujet de l'évolution intercommunale (fusion de la Communauté de Communes du Tournonais et de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage).

M. le Maire lève la séance à 22 heures.

TOURNON-SUR-RHONE, le 29 avril 2011

Le Maire,

Frédéric SAUSSET